

*sonnerie des cloches et la distribution des saintes huiles*. Il est de 1588 et appartenait à Estienne de la Barge, sacristain, dont les armes sont jointes au volume <sup>1</sup>.

Le premier chapitre traite des émoluments dus pour chaque sonnerie; le second, de l'ordre de la sonnerie.

Le premier dimanche de l'Avent, on sonnait la grosse cloche, et non les autres dimanches, si ce n'est ceux qui étaient compris dans l'ordre des sept dimanches, la sonnerie commençait à la deuxième heure des matines.

Les sept dimanches étaient : 1<sup>o</sup> le premier dimanche de l'aveut ; 2<sup>o</sup> celui de la Septuagésime ; 3<sup>o</sup> le dimanche des Brandons <sup>2</sup> (*Brandonnun*) ; 4<sup>o</sup> le dimanche de Lætare ; 5<sup>o</sup> le dimanche des Rameaux ; 6<sup>o</sup> le dimanche de Quasimodo ; 7<sup>o</sup> celui de la Trinité, les autres dimanches la sonnerie commençait à matines, de manière à être finie à la deuxième heure. La veille de la Fête-Dieu, on sonnait la grosse cloche aux vêpres.

Le 2 novembre 1509, il y eut une assemblée capitulaire où l'on traita de la sonnerie des cloches. Jean de Talaru était archidiacre ; Rollin de Semur, chantre ; Guy Bourgeois, sacristain, et François de Saconay, maître de chœur. Le sacristain se plaignit d'un surcroît de travail et de la nécessité d'avoir quatorze hommes pour sonner la grosse cloche <sup>3</sup>, tandis qu'auparavant six suffisaient ; en conséquence il réclama une augmentation dans les émoluments qui étaient de 35 florins, et qui furent portés à 65. On décida également que la grosse cloche, appelée Marie, serait sonnée aux jours suivant : les deux fêtes de la Nativité ; le jour de Pâques, le jour de la Pente-

<sup>1</sup> Estienne de la Barge, d'une ancienne famille d'Auvergne, fut grand vicaire de l'archevêque Pierre d'Espinac ; il convoqua, en 1589, les états généraux de la province du Lyonnais qui se réunirent à l'Arbresle, dans la maison de M. de Cremeaux, et dont les membres renouvelèrent le serment de fidélité à la ligue, et votèrent des levées d'hommes pour la soutenir. Estienne de La Barge mourut en 1602. Il y a eu cinq comtes de Lyon de cette famille. (V. les *Masures de l'Isle-Barbe*, de *Le Laboureur*.)

<sup>2</sup> C'est le premier dimanche de carême. Suivant le père Ménestrier, on donnait le nom de *Brandons* à des rameaux verts que le peuple allait tous les ans chercher ce jour-là au faubourg de la Guillotière et rapportait en ville chargés de fruits et de gâteaux. (*Histoire consulaire*, p. 379)

<sup>3</sup> On a employé de nos jours, seize hommes pour la mettre en branle. Depuis Mgr de Bonald, on y a adapté un mécanisme de pédales qui permet de la sonner avec moins d'efforts. Mais ses vibrations ne sont plus ni aussi longues ni aussi graves.